

État des Lieux.



V10.



V11. Photographie de l'existant.
Toiture.



V12. Photographie de l'existant.
Talus des parkings.

Entités Végétales.

État des Lieux.

Le Maître d'Ouvrage a missionné le cabinet Arboris Consultants, expert arboricole, afin d'effectuer une analyse sanitaire et biomécanique, en décembre 2022, des arbres situés à l'emplacement du bâtiment de co-living et autour des zones de stationnement actuelles.

Le rapport souligne que l'état phytosanitaire des arbres du boisement est satisfaisant. Ce boisement est composé d'espèces relativement jeunes.

Les arbres d'agrément autour des zones de stationnement extérieur, des micocouliers pour la plupart, présentent quant à eux un état phytosanitaire détérioré principalement causé par les conditions du milieu.

Il est à noter qu'un pin important, présent en limite de propriété se doit d'être haubané rapidement.

Le rapport conclue en déconseillant vivement toute transplantation des arbres étudiés. Il paraît plus judicieux de favoriser des plantations de bonne qualité afin d'assurer la pérennité des arbres plantés.

Le cabinet préconise de densifier les zones où le boisement s'avère moins dense avec des essences indigènes qui auront plus de faciliter à s'implanter et à se développer dans de bonnes conditions. Il oriente vers la plantation de demis ou de plants forestiers qui s'adapteront mieux au milieu.



Schéma de localisation.
Arbres analysés par l'expert arboricole.

Entités Végétales.

État des Lieux.

Le Maître d'Ouvrage a missionné le cabinet Symbiodiv, expert écologue, en octobre 2022 afin de faire un audit écologique faune et flore du site afin d'évaluer la sensibilité écologique des terrains et l'éventuelle présence d'espèces remarquables et de proposer des préconisations permettant d'assurer l'intégration écologique du projet.

Une espèce végétale envahissante a été repérée.

Le rapport conclue que l'intérêt se porte sur 2 niveaux :

- Les milieux anthropisés revêtant d'un enjeu faible même s'ils peuvent accueillir des espèces protégées communes ;
- Les milieux boisés revêtant d'un enjeu faible à modéré qui peuvent abriter des espèces remarquables telles que le Petit-duc scops. Leur état de conservation est toutefois jugé défavorable inadéquat du fait du débroussaillage de la strate arbustive dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage.

Ainsi, le projet concernant des secteurs à faible enjeu pour une grande partie anthropisés, les incidences du projet peuvent être considérées comme très limitées.

Des précautions sont préconisées pour permettre une intégration écologique optimale du projet à savoir :

- Balisage des emprise ;
- Adaptation du calendrier d'intervention ;
- Défavorabilisation des enrochements ;
- Gestion des Obligations Légales de Débroussaillage
- Gestion spécifique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.

Ainsi, sous réserve de la mise en place de ces mesures, les incidences du projet ne semblent pas de nature à remettre en cause le maintien des espèces présentes localement.

Matériaux.



Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2022

LEGENDE

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (2.8 ha)

Synthèse des enjeux

- Faible à modéré
- Faible
- Tres faible
- Nul

Synthèse des enjeux.

État des Lieux.

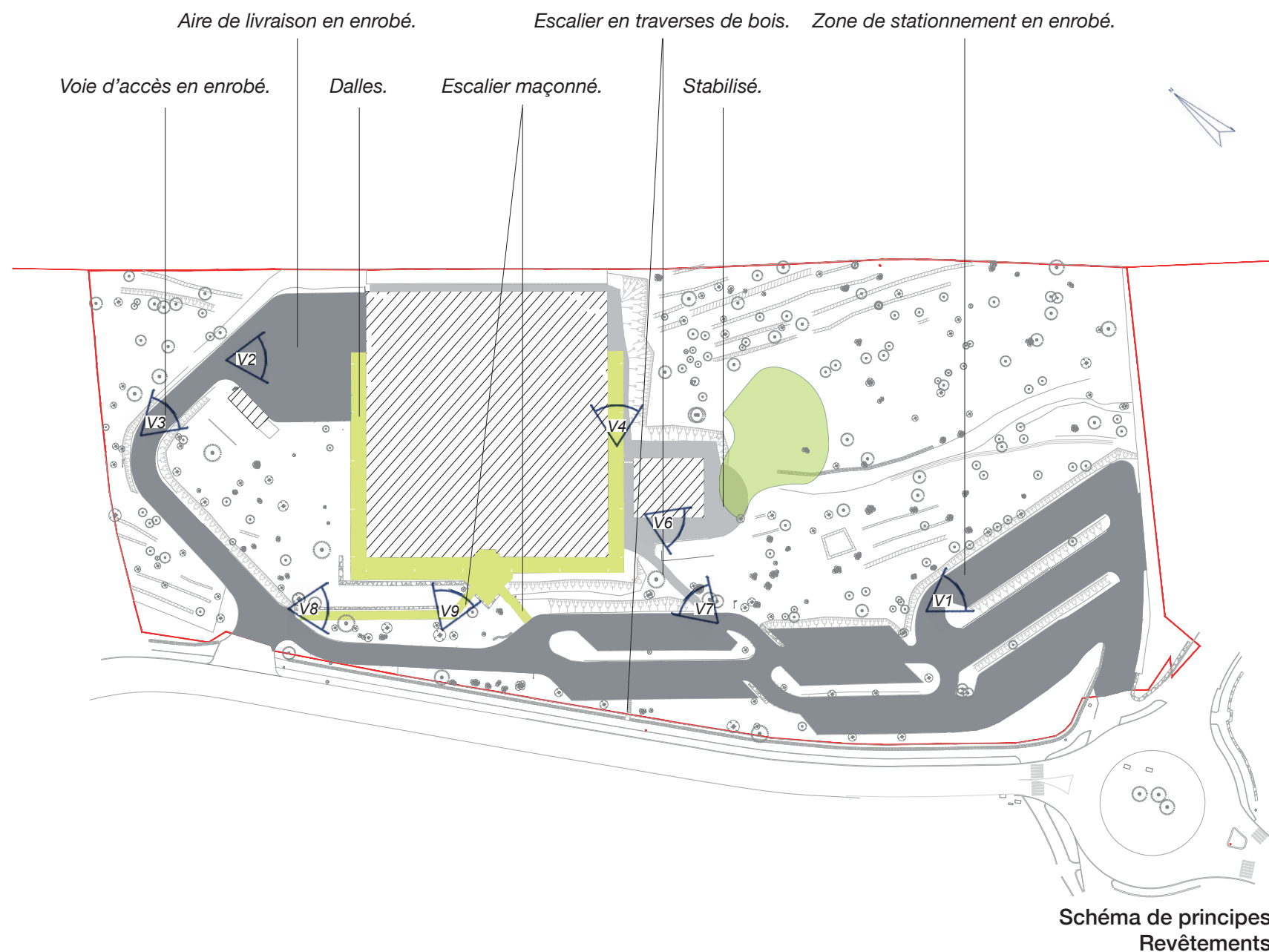
Le site propose 3 types de revêtements :

- L'enrobé imperméable pour l'ensemble des zones de stationnement, de circulation automobile et l'aire de livraison ;
- Des dalles en graviers roulés liés de couleur ocre pour les circulations piétonnes. Ces dalles sont posées sur mortier.
- Un stabilisé de couleur claire autour de l'aire de restauration au Sud du bâtiment.

Des caniveaux en béton permettent de canaliser les eaux pluviales descendant des fronts de taille rocheux.

Plusieurs escaliers ont été aménagés :

- Depuis l'entrée piétonne et le parking, ces escaliers sont réalisés avec les dalles en graviers roulés utilisés pour les circulations piétonnes ;
- L'escalier liant le parking à l'espace de restauration extérieur est réalisé avec des traverses de chemins de fer tout comme l'escalier permettant d'accéder à la route des Dolines.



Matériaux.

État des Lieux.



V1. Photographie de l'existant.
Enrobé du parking.

Matériaux.



V2. Photographie de l'existant.
Enrobé de l'aire de livraison.

V3.